

**Comité de relations de travail**  
**Secteur formation générale des adultes**  
**2022-2023**

---

Procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2023 à 10 h 30  
tenue à la salle 14 du Complexe administratif de Saint-Félicien  
du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets  
Sous la présidence d'Audrey Piquette.

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

Audrey Piquette souhaite la bienvenue à tous.

**2. PRÉSENCES**

Audrey Piquette, François Delisle, Sébastien Gaudreault, Stéphane Bouchard, Nancy Gagnon, Julie Morin et Mario Simard.

**ABSENCE** : Nick St-Pierre.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Stéphane Bouchard propose l'acceptation de l'ordre du jour.  
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023**

Stéphane Bouchard propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2023.  
VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023**

**Au point 15, Perfectionnement conventionné 2022-2023**, Le congrès de l'AQFGA a eu lieu à Chicoutimi au lieu de Jonquière.

**Au point 17, Dates des prochaines rencontre**, Il n'y a pas eu de rencontre le 14 février et celle du 3 mai a été déplacée à aujourd'hui.

**6. DÉPÔT DU CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2023-2024**

Audrey Piquette dépose le calendrier scolaire 2023-2024 (joint au présent procès-verbal). Sébastien Gaudreault précise que le vendredi 17 novembre est une journée pédagogique flottante pour l'ensemble des centres d'éducation des adultes de la région.

**7. DÉPÔT DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2024**

Audrey Piquette dépose les documents de l'organisation scolaire 2023-2024 (joint au présent procès-verbal) et en fait la présentation.

## **8. DEMANDES DE MUTATION**

Audrey Piquette précise que la date limite pour effectuer une demande de mutation pour la prochaine année scolaire est le 19 mai 2023 à 16 heures.

## **9. HEURES D'ÉTÉ**

Sébastien Gaudreault nous informe que les cours vont débiter le 31 juillet prochain pour les centres de Roberval et Dolbeau. Du côté de la détention, les enseignants devraient entrer le 7 août et les cours débiteront le 8 août. On prévoit 4 groupes en avant-midi et 3 groupes en après-midi.

Après une discussion concernant la reprise des jours d'été, on conclut que l'enseignant qui fait des jours d'été doit les reprendre en journées durant l'année scolaire. Il est important de respecter le 200 jours et le 800 heures. Donc, il est possible que l'enseignant qui travaille l'été soit amené à dépasser ses 20 heures de tâche éducative régulières afin d'atteindre le 800 heures.

## **10. OCTROI DES HEURES**

L'octroi des heures aura lieu le 13 septembre 2023 à 16 h 30, si nécessaire.

## **11. SOLDE DU BUDGET DE PERFECTIONNEMENT CONVENTIONNÉ**

Audrey Piquette dépose le solde du budget de perfectionnement conventionné 2022-2023 (joint au présent procès-verbal).

## **12. HEURES FLOTTANTES**

La partie syndicale questionne la partie patronale sur les heures flottantes qui seront offertes l'an prochain. Pour sa part, elle explique qu'il serait souhaitable d'offrir moins d'heures flottantes aux enseignants afin de rendre les tâches plus équitables. Sébastien Gaudreault confirme qu'il a fait cela dans le but de créer de la rétention de personnel.

## **13. RÉGULATEURS DE CONTRATS**

À la suite de l'analyse réalisée par la partie syndicale et acceptée par la partie patronale, il est ressorti qu'il y aura l'ajout de trois postes temps plein à l'EDA. Les postes seront ajoutés en français, en anglais et en mathématiques et cela dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## **14. VARIA**

### **14.1 Enseignant-orthopédagogue**

La partie syndicale souhaite obtenir des informations concernant les besoins en orthopédagogie. Elle mentionne qu'il serait intéressant d'aller combler ces besoins à l'intérieur de son personnel enseignant.

## **15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La date de la prochaine rencontre est prévue pour le 11 octobre 2023 à 10 h 30 au Complexe administratif de Saint-Félicien.

## **16. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 05.